



Infos partage judiciaire

Par Tibetain1

Moulins, le 20 mars 2018

Bonjour,

Je suis un successeur patrimonial dans un patrimoine de 600 000 euros environ.

Nous sommes 4 héritiers (2 garçons et 2 filles).

Mon frère et mes deux sœurs se sont accaparés le patrimoine à la mort de mon père, il y a un an et demi et refusent de me payer les 150 000 euros qui me sont dues dans la donation partage.

J'envisage donc , d'aller au TGI de mon département et propose même une somme confortable ou participation à qui m'aidera pour les frais d'avocats.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout, même si je ne me fais pas trop d'illusions. (T. HB 0470487922/0751595661)

Je sais que nous vivons dans un monde malheureusement assez individualiste.

M.JFE

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50